

CONSEIL MUNICIPAL DE MEOUNES-LES-MONTRIEUX

EXTRAITS DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2020
(Art. L2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

Le vingt-et-un janvier deux mil vingt à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Méounes-lès-Montrieux, sous la présidence de M. Jean-Martin GUISIANO, maire de Méounes-lès-Montrieux.

PRESENTS : M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Patricia VIGIER, Mme Colette LANGLET, M. Joël PERENON, Mme Irène KAUFMANN, Mme Simone CALLAMAND, Mme Mireille ASTIER-CUCCHI, M. Pascal COGORDAN, M. Erwan JAEN, M. Stéphane TRETOLA, M. Alexandre GALL, M. Michel TOMAS, Mme Chantal BARIDON, Mme Charlotte CAMPANA.

EXCUSES : M. Jean-François MASSUE, M. Jean-Luc CHIOTTI, Mme Sabine ROUHAUD.

ABSENTS : Mme Corinne GERFAGNON, Mme Nelly RICHARD.

POUVOIRS : De Mme Sabine ROUHAUD à M. Jean-Martin GUISIANO
De M. Jean-François MASSUE à Mme Patricia VIGIER
De M. Jean-Luc CHIOTTI à M. Joël PERENON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : est nommé M Joël PERENON (art. L2121-15 du CGCT)

DATE DE CONVOCATION : **14 janvier 2020.**

PV DERNIERE SÉANCE – 19 novembre 2019 : adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Modification du tableau du conseil municipal
2. Débat d'Orientation Budgétaire 2020
3. Subventions façades
4. Aide aux collégiens méounais de Guy de Maupassant pour le voyage scolaire 2020 en Irlande
5. Communauté d'agglomération Provence verte : révision libre des attributions de compensation 2019
6. Avis de la commune de Méounes-les-Montrieux sur le classement des Barres de Cuers.
7. Engagement, liquidation et mandatement des investissements 2020
8. Vote du budget miroir eau et du budget miroir assainissement
9. Rapport de la délibération 9 du 9 avril 2015 : Tribune de l'opposition
10. Rapport des délégations
 - Droit de préemption urbain
11. Informations
 - Remerciements département de l'Aude
 - Remerciements
12. Questions orales

1. MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le préfet du Var par message du 13 janvier 2020, nous a informés de la démission du conseil municipal de M. Gérard PASIAN, adjoint au maire.

Conformément au Code électoral, art.L.270, le candidat arrivant immédiatement après le dernier élu sur la liste « Agissons pour l'avenir de Méounes », s'il n'y renonce pas, prend la place de l'élu sortant.

C'est donc M. Jean-François MASSUÉ, dernier candidat sur la liste « Agissons pour l'avenir de Méounes » qui est installé à la place du conseiller municipal sortant.

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Un débat sur les orientations budgétaires du budget 2020 a eu lieu conformément à la coutume, d'où il ressort une situation financière saine pour la commune peu endettée (< 202 €/ht), avec des dépenses de fonctionnement 2019 en très légère augmentation (+0.50%), un résultat d'exercice en progression qui permettra d'alimenter correctement la section d'investissement et poursuivre les travaux en cours sans augmentation de la fiscalité locale.

3. SUBVENTIONS FACADE

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'attribuer une subvention :

- 1 300 € pour le 13, route de Brignoles
- 1 105.50 € pour le 7, route de Brignoles
- Et 924 € pour le 2, rue Blanquet

4. AIDE AUX COLLÉGIENS MÉOUNAIS DE GUY DE MAUPASSANT POUR LE VOYAGE SCOLAIRE 2020 EN Irlande

Le collège Guy de Maupassant de Garéoult organise un voyage scolaire à destination de l'Irlande du 19 au 27 mai 2020.

36 élèves partent dont trois sont de Méounes.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité une aide de 70 € par collégien méounais.

5. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PROVENCE VERTE : RÉVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019

Après le transfert des contributions obligatoires au service d'incendie des communes à la communauté d'agglomération Provence verte, le conseil municipal a approuvé le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (DCM n°19 du 10/09/2019).

Le montant de l'allocation de compensation qui avait été décidé lors de ce transfert était provisoire.

Le 14 novembre dernier, la communauté d'agglomération Provence verte a approuvé la révision libre (au lieu des conditions de droit commun) modifiant les attributions des communes membres au titre de 2019 et a ainsi attribué un montant supplémentaire de 12 819.63 € pour Méounes.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité ce montant de compensation pour 2019 suite au transfert de la compétence SDIS mais reste en attente du calcul de la compensation définitive suite au transfert du taux de TH départementale et à l'abandon de l'abattement général à la base.

6. AVIS DE LA COMMUNE DE MÉOUNES-LES-MONTRIEUX SUR LE CLASSEMENT DES BARRES DE CUERS.

Ce point avait été inscrit au dernier conseil et reporté en attente de précisions demandées par Mme Simone CALLAMAND.

Cette dernière est allée rencontrer le commissaire enquêteur et a obtenu l'assurance que le classement n'impactera pas le foncier appartenant à la commune mais renforcera sa protection.

Le conseil municipal a émis à l'unanimité un avis favorable.

7. ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES INVESTISSEMENTS 2020

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les montants nécessaires aux engagements liquidation et mandatements des investissements 2020 en attendant le vote du budget. Ces derniers sont égaux au quart des crédits votés en 2019 diminués des engagements 2019 (RAR) :

- Chapitre 20 . 17 698.50/4 = 4 424.62 €
- Chapitre 21 : (318 109.72-104 929.19)/4 = 53 295.13 €
- Chapitre 23 : (1 024 707.36-21 673.20)/4 = 250 758.52 €

8. VOTE DU BUDGET MIROIR EAU ET DU BUDGET MIROIR ASSAINISSEMENT

Conformément à sa décision du 19 novembre 2019, créant un budget miroir pour l'eau et pour l'assainissement, le conseil municipal a voté à l'unanimité les crédits de ces deux budgets distincts, alimentés en recette par un virement de la communauté d'agglomération Provence verte.

Budget adduction en eau potable : 10 000 € en dépenses d'exploitation

Budget assainissement collectif : 10 000 € en dépenses d'exploitation
24 503.40 € en dépenses d'investissement

9. RAPPORT DE LA DÉLIBÉRATION 9 DU 9 AVRIL 2015 : TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Le conseil municipal a rapporté la délibération n°9 du 9 avril 2015 qui avait suspendu la tribune de l'opposition dans le Méounouvelles.

10. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS

- **DECISION D'ESTER EN JUSTICE**
 - Sabine PAROTTA/Commune de Méounes-les-Montrieux.
- **DECISION DE FAIRE RADIER** la procédure relevant de la Cour d'appel administrative d'Aix-en-Provence concernant l'affaire M. GRILLASCA et autres, sur le refus de publication dans le Méounouvelles par M. DROUHOT.
- **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les aliénations suivantes :

 - C999 Planesselve 27a 51ca
 - C793 Les Mas du Cros de l'Estang 09a 22ca
 - C1248 Les Ferrages 04a 49ca

11. INFORMATIONS

- Réduction des eaux claires parasites du réseau assainissement :
 - attribution du marché diagnostic amiante à l'entreprise GEOPACA (13) pour un montant de 3 957.00 € HT
 - Attribution du marché relevé topographique au cabinet ARRAGON (83) pour un montant de 5026.00 € HT
 - Attribution du marché SPS au bureau d'étude AASCO (84) pour un montant de 4 560.00 € HT
- Lancement étude de sols, diagnostic structure et relevé topo sur la parcelle F96 et étude de sols sur la parcelle F77